

**Janvier 2018**



**Lénie MARCUSSE**  
Assistante, Troyes  
Pont Vert  
Déléguée Syndicale,  
Membre du CHSCT,  
élue titulaire au  
Comité d'Entreprise,  
Déléguée du  
Personnel suppléante  
06.17.62.61.45



**Christine DAVRON**  
Assistante, REA Pro-  
Agri- Ent, site de  
Troyes  
Déléguée Syndicale,  
Déléguée du  
Personnel titulaire,  
Représentante CE  
06.64.63.87.03



**Patricia PALACIN**  
Technicienne, REA  
Pro-Agri-Ent, site de  
Troyes  
Déléguée syndicale



**Christophe MANINI**  
Conseiller AGRI, Bar  
sur Seine  
Délégué syndical  
Délégué du  
Personnel suppléant  
Remplaçant  
suppléant au CE  
03 25 29 18 34

Le 31 janvier 2018

## Informations concernant les négociations sur les salaires

- au niveau national
- au niveau local



SNIACAM Champagne Bourgogne  
17 impasse Richemont  
10000 TROYES

Sniacam.cb@wanadoo.fr  
www.sniacam.fr



# Négociations sur les salaires

## **Au niveau local, la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) :**

Chaque année, les Délégués Syndicaux se retrouvent en séance en janvier avec la Direction afin de convenir d'un accord concernant l'enveloppe qui sera distribuée au cours de l'année sur les RCI, RCP issues des entretiens annuels et promotions.

La base de calcul est précisée par la Convention Collective qui prévoit un minimum de 1,55 % du volume des RCE à fin décembre de l'année précédente (1 % à la main des managers et 0,55 % pour les promotions).

En 2017, nous étions signataires d'un accord fixant l'enveloppe globale à 2% (ce qui représentait 73 095 € à distribuer) avec un minimum de 1,25 % (soit 45 684,65 €) à la main des managers au cours des entretiens annuels d'appréciation et versé en mai 2017. La différence, minimum 0,55 % prévu par la CC correspond au RCI et RCP à la main de la DRH pour les promotions.

Nous avons signé cet accord car la base de calcul avait augmenté du fait de la rétribution globale et au final l'entreprise a distribué 2,03 %.

Pour 2018, sachant que la base de calcul est restée stable, nous avons privilégié notre discussion sur l'enveloppe qui est distribuée à la main des managers. Nous avons demandé à ce que l'enveloppe qui était de 45 684,65 € mensuels distribuée en 2017 soit réévaluée à 50 000 € sans maxi pour l'enveloppe globale. En effet, nous n'avons aucun contrôle sur les distributions liées aux promotions et nous croyons que l'entreprise ne freinera pas les promos pour autant.

Les autres OS ont fait leurs propositions avec un minimum pour l'enveloppe globale allant de 2,17 % à 2,5 %.

Nous nous sommes réunis le 18 janvier avec une proposition de la Direction de reconduire l'accord à 2%. N'ayant pas eu le sentiment d'être entendus sur nos propositions, toutes les OS ont souhaités que la Direction revienne avec une vraie proposition.

Une deuxième séance a eu lieu le 24 janvier au cours de laquelle il a fallu réclamer la nouvelle proposition de la Direction qui a fini par accepter la demande du SNIACAM après deux suspensions de séances.

Les autres OS ont accepté de revoir à la baisse leurs propositions sur l'enveloppe globale à 2,10 % pour faire un pas vers la Direction et permettre d'aboutir à un accord. Pour resituer, il aurait fallu que la Direction accepte de distribuer 77 513,88 € à la place des 74 191,87 € réellement distribués l'an dernier, soit un effort de 3 322 €uros pour récompenser les compétences de 1700 salariés.

La Direction a refusé en bloquant sa proposition à 2% sur l'enveloppe globale et mini 1,35 % (soit 50 000€) sur l'enveloppe à la main des managers si une majorité était signataire.

Ne parvenant pas à obtenir l'adhésion de la majorité, la Direction rendra une décision unilatérale qui, selon ses dires, sera encore moindre que sa dernière proposition. A ce jour, les chiffres ne nous ont pas été communiqués.

Voilà comment le dialogue social fini en chantage.

## **Au niveau national, l'augmentation du salaire de base:**

Le chantage est également de mise : la fédération dans son ultime proposition du 24 janvier, a accepté de réévaluer les bases RCE et RCI de 0,8 % si signatures des OS sinon 0,60 %.

Considérant que l'inflation continue de dépasser 1%, le pouvoir d'achat continuera donc de baisser pour les salariés.